



**MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Sous-Direction de l'éducation routière
et du permis de conduire
Bureau national des droits à conduire**

Affaire suivie par : 1

Délégation à la Sécurité Routière

**Maître Yohan DEHAN
174 rue de Courcelles
75017 PARIS**

*Paris, le
Réf. : N°*

26 JAN. 2022

Maître,

Par courrier reçu le 17 janvier 2022, vous avez appelé mon attention sur la situation du permis de conduire de votre client, M. [REDACTED].

Après un examen attentif de son dossier, je vous informe que le stage de sensibilisation à la sécurité routière que votre client a suivi les 9 et 10 décembre 2019 a bien été enregistré.

De ce fait, le permis de conduire de votre client est doté de douze points, à ce jour.

Veuillez agréer, Maître, l'expression de ma considération distinguée.

*Pour le ministre de l'Intérieur
et par délégation,
l'adjointe à la cheffe du bureau national
des droits à conduire*